

4. ECHELONNEMENT DES TARIFS

4.1 Tarifs forfaitaires (CHF par année)

Catégorie	Au 01.07.2025	Au 01.07.2026
Adulte	80.-	94.-
Enfant	40.-	47.-
Camping, RS	80.-	94.-
Entreprise	80.-	120.-
Entreprise, demi	40.-	60.-
Plafonnement maximal pour un ménage		282.-

4.2 Taxe causale (CHF par kg de déchets incinérables)

Année	Au 01.07.2025	Au 01.07.2026
Prix par kg	0.73	0.85

4.3 Base du calcul de la taxe

Le calcul de la taxe est basé selon la situation du ménage et non plus sur la situation familiale.

4.4 Taxes forfaitaires entreprise

Par entreprise, il est entendu toute entité active que celle-ci soit enregistrée ou non au Registre du Commerce. Les entreprises ne dépassant pas un chiffre d'affaires annuel de CHF 50'000.- peuvent faire une demande pour obtenir une réduction de la taxe.